

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme ROUGET Nathalie, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr HEUDIER Bernard, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence et Mr PANNETRAT Jacky

Absents excusés : Mr DELEMARRE Arnold (pouvoir à Mr GAUTHERON), Mme BLOT Séverine (pouvoir à Mme ROUGET), Mr MARION Michel (pouvoir à Mr BOURIQUET), Mme GARANDEL Nathalie (pouvoir à Mme PICARD) et Mr LAUMAIN Philippe (pouvoir à Mr HEUDIER)

Secrétaire de séance : Mr BOURIQUET Sébastien

La séance a été publique.

\* \* \* \* \*

### **DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr BOURIQUET Sébastien se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29/07/2016**

Le Maire demande si la rédaction du procès-verbal du dernier Conseil Municipal fait l'objet de remarques : B. HEUDIER dit que le PV « ne lui plaît pas », ...mais « qu'il ne sait plus quelles sont ses objections ». Le Maire considère que le PV est approuvé.

### **2016/0080 RAPPEL DU FLASH D'AOUT 2016**

Le Maire rappelle le contenu du flash distribué dans les boîtes aux lettres des habitants en août 2016, qui faisait le point sur le déroulement du mandat, sur les finances communales et sur la décision modificative du budget 2016 adoptée le 29 juillet 2016. Il évoque également la comparaison de quelques indicateurs des budgets de 12 communes de la CCSN, qui fait apparaître que, rapportées en €/habitant,

- Sougy-sur-Loire dispose de moyens financiers très supérieurs aux autres Communes
- son résultat comptable positif la met très largement au premier rang
- sa capacité à investir et à s'endetter est également très supérieure aux autres Communes
- son endettement rapporté à sa capacité d'autofinancement est nettement inférieur à la moyenne de celui des autres Communes.

Il rappelle enfin que les deux projets « chaudière bois » et « réhabilitation des trois logements du centre bourg » n'impactent pas l'équilibre budgétaire de la Commune, les ressources dégagées par ces opérations (économie de combustibles et recouvrement des loyers) couvrant largement les annuités des emprunts à souscrire pour financer les investissements correspondants.

## 2016/0081 COMMISSION « TRAVAUX » DU 01/12/2016

Le Maire expose les conditions dans lesquelles il a regroupé en une seule réunion l'examen de différents dossiers qui concernent 4 commissions : I (fournisseurs, logistique), II (urbanisme, patrimoine, réseaux), III (environnement, paysage) et IV (matériel, aménagement, voirie).

La réunion « travaux » tenue le 01/12/2016 lui a paru aussi une opportunité de rappeler aux conseillers le contenu de trois dossiers en attente depuis plusieurs mois : assainissement / chaudière bois / réhabilitation logements centre bourg. Il lui semblait également que son devoir d'information à fournir aux habitants (détaillée, chiffrée, et « neutre » car fournie en direct par les maîtres d'œuvres concernés) l'avait conduit à ouvrir la réunion au public, dans les mêmes conditions que celles d'un Conseil Municipal.

B. HEUDIER conteste cette procédure « groupée », qui a donné lieu à un échange de mails avec le Maire, et a entraîné une absence du groupe d'opposition à la réunion précitée.

Le Maire regrette cette absence, qu'il met sur le compte d'un malentendu, et commente le compte rendu détaillé de la réunion du 01/12/2016 donné ci-dessous (qui a été envoyé aux conseillers avant la réunion de ce jour) qui se termine par les propositions de la Commission.

### *Réunion Commission « Travaux » du 01/12/2016 - Compte rendu sommaire*

#### *Présentation Assainissement (Mr Rogemont – Nièvre Ingénierie)*

- *Réhabilitation réseau (obsolescence, eaux parasites) / mise aux normes station-dispersion :*

- *études terminées / travaux chiffrés / marchés prêts*

- *problématique du financement (arrêt aide CD 58 et attente CCSN / Territoire) en liaison avec contrainte DDT*

- *négociation difficile avec DDT zone dispersion station traitement (solution filtration ?)*

- *confirmation priorité du dossier sur extensions réseau*

- *Extension Carnat*

- *voir le problème du cout des raccordements (onéreux !) situés derrière les logements*

- *confirmer le caractère obligatoire des raccordements / comparaison avec une mise aux normes imposée par le SPANC (en cas de vente) / comparaison des couts d'exploitation-fonctionnement et sujétions*

- *voir nouvelle incidence sur prix de l'eau assainie / organiser consultation population (solidarité anciens branchements)*

- *Extension Tinte*

- *confirmation impossibilité extension Cloitre*

- *lancer études exécution projet : validation des couts, implantation station, actualisation financement, incidence sur prix eau assainie*

- *Plan Zonage : une seule visite à l'enquête publique*

• Dossier administratif station (3000 € pour régulariser un dossier vieux de plus de dix ans ... et validé par l'Administration de l'époque...)

↳ Conclusion : heureusement le réseau et la station fonctionnent parfaitement, assurant une épuration parfaite des effluents

#### Réhabilitation trois logements centre bourg (Mme D. Maringe, architecte)

- Présentation des dispositions techniques retenues
- Consultation des entreprises terminée / marchés prêts
- Confirmation du cout de 330 000 € HT
- Subvention 40 % Région (si chauffage bois)
- Confirmation du total annuel des 3 loyers = 12 000 €
- Annuité d'emprunt (200 000 € / 25 ans à 3 %) = 12 000 €
- Donc opération sans impact sur les finances communales
- Intérêt patrimonial, social, locatif, urbanistique, ...
- Mais nécessité absolue de le confirmer à la Région avant le 31/12/2016
- Le Maire présentera le dossier une ultime fois au Conseil du 09/12/2016

#### Chaudière collective bois

- Solution optimale : petit périmètre + ancienne poste / chaudière et silo sous hangar postier
- Technologie fiable / fonctionnement simple / références nombreuses en Nièvre
- Rappel de l'économie de 8 000 € / an par rapport à solution fuel (essentiellement combustible)
- Taux de retour sur investissement de 8 ans / économie totale sur 20 ans = 200 000 €
- Possibilité de rajouter Elodie / mais sans doute moins intéressant que chauffage air pulsé compte tenu utilisation ponctuelle salle très bien isolée
- Bénéfice complémentaire = 10 % subvention supplémentaire sur réhabilitation 3 logements
- Donc opération très rentable, avec impact favorable écologie, emploi local (bois), ...
- Le Maire représentera le dossier une nouvelle fois au Conseil du 09/12/2016

#### Rappel des crédits disponibles au BP 2016 (achats / travaux à signer avant 31/12 pour inscription sur BP 2017 en RAR et exécution avant avril 2017)

• Restaurant	20 000 €
• 3 Logements	43 600 € (honoraires)
• Square	11 400 €
• Signalisation	5 000 €
• Terrain Pétanque	800 €
• Chaufferie bois	17 000 € (honoraires)
• PLU	4 000 €
• Salle Conseil	2 000 €
• Jardin Hautjeandiot	1 000 €
• ELF	1 000 €
• Sécurité routière	16 700 €
• Elodie	pm (742 800 € ! ... mais régularisation règlements avec NA et CCSN)
• TAP	1 000 €
• Accès PMR	21 000 €
• Local Technique	20 000 €
• Acquisition matériel	14 700 €
• Mairie	1 000 €

• Salle Varennes	20 000 €
• Fossés /buses	7 700 €
• Ecole	18 800 €
• Embellissement Commune	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>231 700 €</b>

### Dossiers travaux / achats examinés par la Commission (Devis HT)

• Mise en sécurité VC 1	
- deux plateaux traversants (avec traversée pluviale)	31 600 €
- radar pédagogique la Mouille	3 900 €
• Point à temps 10 T + préparation balayage	12 000 € (budget fonctionnement)
• Atribus	
- terrassements / dalle / pluvial	3 700 €
- fourniture / pose	3 200 €
- achat terrain / notaire / agriculteur	1 000 €
• Embellissement	
- bacs fleurs bois (Challuy)	4 800 €
- fleurs	2 000 €
• 2 <sup>ème</sup> PC Mairie (SIEEEN)	1 200 €
• Mise en accessibilité bâtiments publics (1 <sup>ère</sup> tranche)	
- rampe amovible salle conseil	1 700 €
- rampe amovible Mairie (porte sur cour)	500 €
- nouvelle porte salle conseil (entrée ouest)	2 900 €
- WC salle conseil et salle Récréative / plomberie	4 000 €
- WC cloisons / maçonnerie / plâtrerie	6 000 € (élec. par JE)
- mobilier Mairie / tablettes	3 000 € (estimation)
• Miroir route cloître	300 € (pose JE)
• Panneaux stationnement Mairie	300 € (pose JE)
• Remorque	5 000 € (estimation)
• Salle des Varennes (huisseries + revêtement murs)	21 000 €
(estimation sur différents devis)	_____
<b>TOTAL</b>	<b>108 1000 €</b>
(dont 12 000 € sur fonctionnement)	

### Propositions de la Commission

- Vérifier la pertinence de la solution deux plateaux traversants Usage (usagers venant de l'Usage qui seront un peu pénalisés ... mais ce qui n'est pas inutile ...)
- On ne retient pas le radar « pédagogique » : mais à voir ultérieurement si les plateaux ne sont pas suffisamment dissuasifs ne calment pas les usagers ...
- Voir avec JF Lenhartova une solution permanente en maçonnerie (jolie = pierre ?) pour la rampe d'accès à la salle du Conseil (A. Delemarre verra avec JFL et JE pour avoir devis rapide) et éviter une rampe amovible peu ergonomique qu'il faudra stocker ; par contre on conserve la rampe amovible mairie avec bouton appel, légère pour rangement Christelle, et qu'on enlève en temps normal pour dégager la cour de l'Ecole (passage enfants)
- Consulter les entreprises Miroiterie du Centre et C. Pro. Travaux pour les huisseries
- Salle des Varennes : les devis actuels permettent de créer un espace rangement et un WC intérieur convenable, de créer une nouvelle porte, de rénover la qualité de l'espace, d'améliorer l'acoustique ... pour une somme raisonnable.

*On peut aussi penser à relooker l'extérieur ... et même en profiter pour revoir la toiture, car l'ossature semble bonne : JF Lenahartova a des idées sur ce sujet, et Arnold Delemarre verra sur place avec lui, ce qui permettra aussi de lui demander un devis pour l'intérieur.*

*Mais il ne faut pas non plus qu'on mette le doigt dans des dépenses excessives ... car l'offre de la salle ELODIE est bien présente ... et la salle des Varennes restera un espace tout le temps cambriolé, et qui nous posera des problèmes permanents ...*

*Si l'intérêt des aménagements extérieurs de la salle se confirme, il sera possible d'inscrire une deuxième tranche de travaux au BP 2017.*

*Une opération de réhabilitation d'une salle semblable a été réalisée à Luthenay Uxeloup : peut être est il intéressant d'y faire une visite.*

- *L'estimation de la remorque (même avec deux essieux) paraît très élevée : à revoir*
- *Extension hangar : à voir au BP 2017 ... car son opportunité n'est pas établie (ni la population ni la Commission)*
- *Ecole : les travaux sont terminés (OK) et l'informatique fonctionne*
- *Sel de déneigement : à voir avec J. Escribano*
- *Guirlandes Noël : on en a suffisamment, mais à vérifier avec J. Escribano*
- *Mise aux normes bâtiments publics suite recommandations CHSCT : vu avec J. Escribano (très peu de fournitures, mais rajouter accès mezzanine hangar à la DM ?).*

*↳ CONCLUSION : pas de problème pour proposer une DM sans modification de l'équilibre global actuel du BP ni Investissement ni fonctionnement ni emprunt ; mais conserver certains postes inchangés (Elodie, restaurant, square, matériel, logements, chaufferie ...) et rajouter peut être quelques opérations nouvelles (ex : aménagement carrefour Croix de Pierre demandé par riverains = plateau traversant et / ou signalisation, réfection mur square, portail communication square avec cour Ecole demandé par enseignants (sécurité), agrandissement parking boulangerie, protection des accotements à côté coussins berlinois, panneaux limitation vitesse Haujeandiot et stop Ouche Poulet.*

*PS : un habitant suggère une Maison Médicale à Sougy : le Maire répond qu'il y en aura bientôt trois dans un rayon de 10 kms : La Machine (1<sup>ère</sup> pierre ce jour) / Imphy en projet / Decize en cours de mise en place.*

Le Conseil débat sur le document, qui se traduira par une décision modificative du Budget à examiner plus avant dans l'ordre du jour.

Le Maire confirme par ailleurs que le courrier informant les propriétaires des 35 logements concernés par l'extension du réseau d'assainissement du secteur la Mouille / le Carnat / le Parnat a bien été envoyé le 06/09/2016.

## **2016/0082 RATIO KOPFLER / ENDETTEMENT**

Le Maire fait part au Conseil d'un article du Journal du Centre relatif à l'endettement des Communes de la Nièvre, qui évoque un « ratio Kopfler », mis au point par le cabinet du même nom, et permet de mesurer la capacité de désendettement des Communes (nombre d'années que mettrait la Commune à rembourser intégralement sa dette en utilisant sa seule épargne brute).

Ce ratio est de 5,9 années pour Sougy, ce qui situe la Commune très honorablement par rapport à Decize, St-Eloi, Guérigny et très en dessous de nombreuses autres comme Imphy, Clamecy et Château-Chinon.

Il rappelle aussi que l'endettement de la Commune retombera très significativement en juin 2020 (fin d'un emprunt de 450 000 €).

#### **2016/0083 CONTROLE BUDGETAIRE**

Le Maire informe le Conseil de l'état satisfaisant de la trésorerie de la Commune : le compte de la Commune au Trésor Public est de 131 480 € au 09/12/2016 après que toutes les factures en attente aient été payées.

Il analyse ensuite, chapitre par chapitre, l'état des comptes du Budget de la Commune au 06/12/2016.

Au niveau du budget de fonctionnement, on relève une consommation totale des dépenses à 547 983 € ; les postes honoraires / prestations de services / actes et contentieux présentent des soldes disponibles qui permettront de faire face sans problème aux dépenses de voirie qui avaient été insuffisamment budgétées pour financer le point à temps (12 000 € HT). L'année 2016 devrait donc se terminer approximativement dans les conditions d'équilibre prévues.

Au niveau du budget d'investissement, les soldes disponibles ont été évoqués plus haut, comme précisé dans le compte rendu de la commission travaux : ils font apparaître au total environ 231 700 € programmés au titre des divers projets, qui seront détaillés plus loin, à l'occasion du débat sur la décision modificative prévue à l'ordre du jour.

#### **2016/0084 REMBOURSEMENT TVA ELODIE**

Le Maire confirme que la Communauté de Communes du Sud Nivernais, conformément à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, a bien remboursé à la Commune la totalité de la TVA qu'elle avait préfinancée pour son compte sur les dépenses qui incombent à la CCSN pour la construction de la salle ELODIE, et ce depuis le début du chantier en avril 2014 : le montant total reversé par la CCSN s'élève à 119 807,17 €, ce qui explique en partie la situation de trésorerie satisfaisante actuellement constatée.

#### **2016/0085 PRET CACL**

Le Maire confirme que l'avance de trésorerie de 100 000 € consentie par le Crédit Agricole Centre Loire a été mise en place sous la forme d'un prêt sur 12 mois à un taux de 0,64 %. Il est cohérent avec les recettes du BP 2016 qui prévoyaient un emprunt de 123 722 €. Son remboursement est prévu au 26/10/2017 et les financements des investissements retenus au BP 2017 conduiront sans doute à prévoir sa consolidation par un emprunt à moyen / long terme ou un emprunt relai en attendant juin 2020, date de la dernière échéance du gros emprunt de 450 000 €, qui permettra de consolider l'ensemble des dettes résiduelles à cette époque.

#### **2016/0086 TRIBUNAL ADMINISTRATIF / REQUETE OPPOSITION**

Le Maire donne lecture au Conseil du Jugement du Tribunal Administratif rendu le 08/12/2016 : la requête de Bernard HEUDIER, présentée au nom du groupe d'opposition au

Conseil Municipal de Sougy, contre la Préfecture de la Nièvre, la Chambre Régionale des Comptes et la Commune de Sougy-sur-Loire, est rejetée.

M. HEUDIER est condamné à verser à la Commune de Sougy-sur-Loire une amende de 250 € au titre de l'article L761.1 du code de justice administrative.

Le Tribunal a pris soin de rappeler tous les thèmes soulevés par B. HEUDIER : refus de toute écoute et discussion, politique du Maire contraire aux intérêts de la Commune, non signature des PV du Conseil, « manœuvres » ayant contraint au refus du BP, principe du « contradictoire » non respecté (conseillers d'opposition non entendus), poursuite de la réalisation du projet ELODIE alors que le TA a annulé le permis de construire, inscription contestable au BP des dépenses d'ELODIE, commission des travaux non réunie, postes de dépenses utilisés aux fins de financer des opérations autres que celles prévues, ...

Le Tribunal a débouté M. HEUDIER de l'ensemble des demandes et observations constituant sa requête et a notamment considéré que

- le Préfet de la Nièvre avait scrupuleusement respecté la procédure de mise au point et de notification du BP 2016 prévue et les textes

- la « Chambre Régionale des Comptes n'étant pas tenue d'entendre les observations des membres du Conseil Municipal, après qu'elle eut recueilli les observations du représentant de la collectivité, en l'occurrence le Maire de la Commune »

- « aussi bien le Préfet que la Chambre Régionale des Comptes avaient connaissance de la position des conseillers Municipaux du groupe Sougy notre Village dont fait partie M. HEUDIER »

- « les dépenses afférentes au projet ELODIE découlent d'une convention exécutive et doivent être regardées comme des dépenses obligatoires »

- le jugement du Tribunal Administratif du 30/10/2014 a annulé le permis de construire du bâtiment ELODIE « uniquement en tant qu'il ne prévoit pas de places de stationnement suffisantes » et « a précisé dans son point 53 que le vice suranalysé relatif seulement aux places de stationnement doit être regardé comme n'affectant qu'une partie du projet, et qu'en égard à la nature de ce vice, celui-ci peut-être régularisé par la délivrance d'un permis de construire modificatif »

- « le portage financier de l'opération est assuré par la Commune » et que « l'illégalité de l'inscription au BP 2015 de l'ensemble des crédits permettant de solder l'opération n'est pas établie »

- M. HEUDIER « n'est pas fondé à soutenir que les dépenses relatives à la réalisation du projet ELODIE ne présentent pas un caractère obligatoire »

- « les circonstances suivant lesquelles le Maire se serait livré à des manœuvres, aurait mené une politique contraire aux intérêts de la Commune et n'avait pas respecté les finalités de certaines dépenses sont inopérantes sur la légalité de la décision attaquée ».

Le Maire se félicite de ce jugement qui, pour lui, clôt une période de procédures autant inutiles que coûteuses, en temps comme en argent, pour la Commune : la facture pour l'intervention du Cabinet Racine en défense de la Commune sur ce seul dossier s'élève à 2 190 € TTC !

B. HEUDIER estime que le Tribunal n'a pas répondu à ses demandes et que son jugement est « hors sujet ». Le Maire l'interroge sur une éventuelle procédure en appel de ce jugement, ce que rejette M. HEUDIER, qui déclare envisager « d'autres moyens ».

### 2016/0087 RESTAURANT / SAISIE ET VENTE MATERIEL

Le Maire informe le Conseil de la vente du mobilier et du matériel appartenant à A. ISTEMBOULI, ancien exploitant du restaurant ROYAL RABAT ; la vente aux enchères, confiée par les soins du cabinet d'huissiers LGW au Commissaire-priseur M<sup>e</sup> MICHAUD, s'est déroulée le 01/12/2016 après que le Tribunal l'ait autorisée, à la demande de la Commune qui avait mandaté l'huissier pour effectuer les démarches correspondantes.

La Commune n'avait pas le droit d'enchérir, mais le Maire a proposé, après la vente, à Mr Machavoine D., acquéreur du bar et du meuble de l'arrière bar, de les lui racheter pour 4200 €, valeur d'occasion estimée par l'expert mandaté par la Commune en juin 2015, montant accepté par l'acquéreur.

Le Maire essaye également de racheter la hotte aspirante et son extracteur à l'acquéreur installé à Yzeure.

Le Conseil donne son accord à ces rachats qui s'inscrivent sans problème dans le budget de 20 000 € prévu au BP 2016 pour acquérir le mobilier et le matériel du restaurant.

### 2016/0088 AMENAGEMENT « AGENCE POSTALE »

N. ROUGET, 2<sup>ème</sup> adjointe, fait le point des discussions en cours avec La Poste pour installer une « Agence Postale » dans les locaux du restaurant : la plage minimum d'ouverture est de 12 h par semaine et La Poste prend à sa charge la totalité des nouveaux équipements à installer pour faire face à l'ensemble des services fournis aux clients, qui sont plus diversifiés que ceux de l'ancien relais poste (retraits d'espèces notamment).

Le Conseil donne son accord à la signature de la convention à passer entre la Commune et La Poste qui prévoit une rémunération mensuelle de 1127 €, ce qui permettra sans problème de rémunérer la personne en charge de l'Agence Postale et de chauffer, éclairer et entretenir le local.

Le Conseil donne également son accord au recrutement de Stéphanie PERIOT pour assurer le service de l'Agence Postale : ce recrutement se fera par un CDD à mettre en place en attendant l'arrivée d'un nouvel exploitant du restaurant (ce qui permettra si on le souhaite de revenir à la formule du relais Poste).

Le Conseil décide des heures d'ouverture suivantes : deux jours par semaine de 9h30 à 12h30 et deux jours par semaine de 15h30 à 18h30.

### 2016/0089 CONVENTION EDF POUR ELODIE

Le Maire expose que l'abonnement EDF pour le bâtiment ELODIE dépassant 36 KW/h, il faut passer avec EDF un contrat particulier de fourniture d'électricité. Après analyse des consommations enregistrées depuis 2015, il apparaît qu'une puissance installée de 54 kw/h est suffisante. Le Conseil valide la signature de la convention proposée par EDF, qui sera mise en place pour une durée de 36 mois.



## **2016/0090 DOSSIERS D'URBANISME**

Suite au désengagement de l'Etat en matière d'Application du Droit des Sols (ADS) prévu par la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), impliquant la suppression de la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toutes les Communes compétentes appartenant à des Communautés de Communes de 10 000 habitants et plus, le Maire informe le Conseil de ce que les services de l'Etat n'assureront plus à compter du 01/01/2017 l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, certificats, déclarations, ...).

La Communauté de Communes du Sud Nivernais a décidé de ne pas prendre le relais et s'équiper pour faire face à la demande des petites Communes (les 4 villes étant équipées dans leurs services techniques).

La ville de Decize a proposé de mettre son service technique à disposition des petites Communes pour faire ce travail... mais contre une rémunération d'environ 150 € par permis. En 2016, la Commune de Sougy (qui a instruit elle-même 11 certificats d'urbanisme a) a enregistré 1 Permis de Construire et 9 Déclarations Préalables, ce qui aurait coûté 1500 € dans le futur système. Dans les années antérieures, il est arrivé jusqu'à 14 PC et 13 DP dans la même année...

La Commune peut bien-sûr répercuter ce coût sur les demandeurs, par exemple par l'intermédiaire de la taxe d'aménagement qu'on peut augmenter ; mais cette mesure n'est pas très incitative pour attirer de nouveaux habitants ou améliorer l'habitat existant.

Le Maire propose donc de donner accord à la ville de Decize pour l'instruction des documents d'urbanisme par ses services ... car en fait la Commune n'a pas de choix alternatif !

Le Maire propose aussi de ne pas répercuter le coût de ce service sur les demandeurs et d'intégrer ce coût –qui reste très marginal à 0,3 % des dépenses de fonctionnement – dans le BP 2017.

Le Conseil valide ces deux options, et autorise le Maire à signer la convention à mettre en place entre la Commune de Sougy et la Ville de Decize.

## **2016/0091 SQUARE**

Le Maire fait le point sur les travaux du square, presque terminés : il reste à mettre en place le petit bassin, à réhabiliter le mur d'enceinte (15 000 €), compléter l'aire de jeux (5 000 €), et installer un portail entre la cour de l'école et le square (mesure de sécurité demandée par les enseignants).

B. HEUDIER estime que ces nouvelles dépenses viennent alourdir une facture déjà importante : il demande, avant de prendre une décision, que le point comptable soit fait sur le coût total actuel du square depuis sa création.

Le Maire fait observer que les aménagements proposés semblent de toute façon souhaitables pour la collectivité Sougyçoise ... mais il fournira bien sûr l'information demandée.

## **2016/0092 BACS A FLEURS**

Le Maire rappelle au Conseil que le lycée de Challuy a fait une expertise de l'embellissement de la Commune et a proposé l'installation de 12 grands bacs à fleurs en bois traité, fournis

avec bache interne et terreau (dont un modèle est déposé sur le parking de la place de l'Eglise), mais il manque 300 € au BP 2016 pour financer la totalité des bacs.

Le Conseil trouve que les bacs sont assez chers même si la taille et la qualité sont réelles, et si le terreau est fourni.

Le Maire demande au groupe d'opposition de faire rapidement des contre-propositions car la commande doit être passée avant le 31/12/2016.

### 2016/0093 DECISION MODIFICATIVE au Budget Primitif 2016 de la Commune

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a envoyé par mail aux conseillers le projet de décision modificative ci-dessous, qui reprend les propositions de la commission « travaux » du 01/12/2016 ainsi que les sujets évoqués précédemment à l'ordre du jour :

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

6574	Subv. Person. Droit privé - Centre socio Culturel	+	50 €
6574	Subv. Person. Droit privé - " <i>provisions</i> "	-	50 €
615231	Entretien de voies et réseaux / voirie	+	15 500 €
6713	Secours et dots	+	150 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+	400 €
611	Contrat prestations services	-	3 000 €
6226	Honoraires	-	3 000 €
6218	Autre personnel extérieur	-	1 900 €
6413	Personnel non titulaire	-	4 000 €
64168	Autre personnel	-	4 000 €

##### RECETTES

773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	+	150 €
-----	------------------------------------------	---	-------

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

65/2183	MAIRIE matériel de bureau et info.	+	500 €
67/2313	SALLE DES VARENNES immos en cours-constructions	+	6 000 €
90/ 21578	EMBELLISSEMENT COM. autre mat. et outil. Voirie	+	3 000 €
95/ 2313	ABRIS BUS immos en cours-constructions	+	10 000 €
115/2128	SQUARE autres agencements	+	20 000 €
135/2152	SIGNALISATION immobilisations corporelles	+	1 000 €
181/2152	SECURITE ROUTIERE installations de voirie	+	25 600 €
196/2313	ACCES PMR immos en cours-constructions	+	1 000 €
114/2313	LOGEMENTS BOURG immos en cours-constructions	-	24 600 €
145/2313	CHAUFFERIE BOIS immos en cours-constructions	-	8 500 €
199/2313	LOCAL TECHNIQUE immos en cours-constructions	-	17 000 €
63/2158	ACQUISITION MATERIEL autre matériel	-	1 500 €
63/2182	ACQUISITION MATERIEL matériel de transport	-	3 500 €
74/2151	FOSES réseaux de voirie	-	2 000 €
76/2183	ECOLE matériel de bureau	-	10 000 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	+	450 €

## RECETTES

165 Dépôts et cautionnements reçus + 450 €

B. HEUDIER rappelle que le groupe d'opposition n'ayant pas participé à la réunion travaux, il considère qu'il n'est pas en mesure de prendre une décision sur un certains nombres de dossiers.

Après un échange sur les sujets les plus importants (réhabilitation salle des Varennes, abri bus, square, mise en sécurité routière de la VC1, etc...), il est décidé de programmer une réunion de travail le 19/12/2016 pour examiner les dossiers en suspens, après que le groupe d'opposition ait eu le temps de consulter tous les plans et devis établis pour les différents travaux.

### 2016/0094 POINT A TEMPS VOIRIE

Le Maire fait part au Conseil du devis de l'entreprise GUILLEMINOT, qui a été retenue par la Communauté de Communes du Sud Nivernais pour réaliser pour l'ensemble des Communes les travaux de point à temps en émulsion de bitume à chaud. Pour Sougy, après avoir identifié les travaux à réaliser sur l'ensemble de la voirie, il apparait un besoin de 10 tonnes, soit un montant de 12 000 € HT pour la fourniture et la mise en œuvre (sans balayage). Ce montant sera à imputer au budget fonctionnement du BP 2016 et il fera l'objet d'une inscription complémentaire dans la DM du BP 2016.

Le Conseil valide cette commande à l'entreprise GUILLEMINOT, à finaliser avant la fin de l'année et à réaliser au premier trimestre 2017.

### 2016/0095 ASSAINISSEMENT / ENQUETE ZONAGE

Le Maire informe le Conseil du déroulement de l'enquête publique relative au zonage du plan d'assainissement de la Commune : l'enquête est terminée et deux personnes seulement sont venues consulter les documents, sans faire de commentaires particuliers.

Le Maire a répondu par écrit aux questions du commissaire enquêteur (ruissellement pluvial, scierie BSS, incertitudes sur les subventions du Conseil Départemental pour les extensions de réseau, rôle de R. THEVENARD) et le rapport du commissaire enquêteur permettra de poursuivre la procédure de validation du Plan de zonage, auprès de la Préfecture.

### 2016/0096 FACTURES TAXE ASSAINISSEMENT

- Le Conseil Municipal donne son accord pour appliquer la règle en vigueur aux usagers victimes de fuites d'eau, soit la consommation moyenne du foyer des 3 dernières années, en faveur de Mr et Mme ROUGET, soit 137 m<sup>3</sup>.

- Le Conseil Municipal donne également son accord aux remboursements suivants :

- Mr BERTONNIER : 67 m<sup>3</sup> facturés en trop en 2015, suite à une erreur de relevé de compteur.

- Mr DELEMARRE : 132 m<sup>3</sup> facturés en trop en 2014, suite à une erreur d'estimation de consommation.

Mr Delemarre (pouvoir) et Mme Rouget n'ont pas pris part à cette délibération.

### **2016/0097 LOCATION MAISON MAUGENDRE**

Le Conseil Municipal donne son accord au remplacement de la locataire actuelle du logement communal situé au 2 impasse des Demoiselles, Mme Guillaume, par sa fille et son compagnon, qui ont un enfant.

Mme Guillaume a envoyé le 22 octobre sa lettre de préavis de fin de bail de 3 mois.

Le Conseil décide donc de louer la maison « MAUGENDRE » à Mr CATHELINEAU Charly et Mlle BOUTON Maureen à compter du 16 janvier 2017, fixe le loyer à 450 € / mois payable mensuellement à terme échu et la caution à un mois de loyer.

Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer le bail correspondant chez M<sup>c</sup> Jourdier et Rerolle.

### **2016/0098 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

Le Maire évoque les travaux de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, qui sont marqués par plusieurs dossiers importants :

- l'arrêté de fusion de la Communauté de Communes du Sud Nivernais avec la Communauté de Communes « Fil de Loire » au 01/01/2017 a été pris par le Préfet : la nouvelle communauté comportera 20 communes et 22 000 habitants, après que les deux Communes de Toury-Lurcy et La Fermeté l'aient également rejointe
- après concertation et débats, la nouvelle Communauté de Communes du Sud Nivernais comportera 5 commissions et 4 délégations, animées par 9 vices présidents
- le lancement en 2017 des travaux du Port de la Copine (zone de manutention et de carénage, cale sèche, zone technique, hangar de stockage, ...) qui sont estimés à 2,2 M € HT subventionnés à hauteur de 71 %
- la dissolution du SIOM au 31/12/2016 du fait de la sortie de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, qui reprendra les locaux, les matériels et les moyens humains et assumera directement l'exploitation et l'animation des services de collecte et traitement des ordures ménagères.

### **2016/0099 REHABILITATION DES LOGEMENTS DU CENTRE BOURG**

Le Maire revient sur le dossier de la réhabilitation des 3 logements du Centre Bourg et expose son intérêt très important pour la Commune (patrimonial, urbanistique, social). Il rappelle que l'opération sera financièrement « transparente » puisque les trois loyers couvriront intégralement les annuités des emprunts résiduels après obtention de 40 % de subventions.

Il rappelle également que la région Bourgogne ne reconduira pas en 2017 la procédure « Village d'Avenir » et que les 40 % de subvention - soit 130 000 € !!! - seront perdus par la Commune.

Le groupe d'opposition maintient sa position et persiste dans le refus d'inscrire l'opération dans la DM du BP 2016.

Le Maire fait part de son incompréhension, en observant que l'argument de l'attente de clôture du dossier ELODIE a définitivement disparu avec le jugement du Tribunal Administratif ...

Il pense que les habitants de Sougy-sur-Loire seront désormais clairement informés du peu de considération que manifestent les conseillers d'opposition envers l'intérêt collectif des Sougyçois et de la désinvolture avec laquelle ils assument le mandat qui leur a été confié.

#### **2016/0100 CHAUDIERE COLLECTIVE AU BOIS**

Le Maire revient sur le dossier de la chaudière collective bois, dont il rappelle qu'il permettrait d'économiser 8 000 €/an de combustible, et d'amortir ainsi en 7 ans le coût des travaux, après attribution d'une subvention de 70 % obtenue de la Région Bourgogne.

Le bénéfice cumulé sur 20 ans (durée de vie de la chaudière) est estimé à 200 000 € ... !! sans compter le bénéfice environnemental et l'emploi dans le Sud Nivernais (forêt, plaquettes, transport...)

Le groupe d'opposition persiste cependant dans son refus d'inscrire l'opération dans la DM du BP 2016, ce qui entraîne de la part du Maire les mêmes commentaires que pour l'opération de réhabilitation des 3 logements du centre bourg.

#### **2016/0101 CONVENTION COMMUNE / AMELODIE**

Le Maire informe le Conseil de la signature le 27/09/2016 par la Communauté de Communes du Sud Nivernais de la convention de mise à disposition de la salle ELODIE au bénéfice de l'Association AMELODIE, et il donne rapidement lecture de ses 5 articles, qui sont conformes au projet déjà évoqué (et notamment la gratuité de la mise à disposition).

Suite à cette signature le Maire rappelle au Conseil le projet de convention de mise à disposition de la salle ELODIE à passer entre la Commune de Sougy-sur-Loire et l'Association AMELODIE, dont il donne rapidement la lecture (rédaction conforme au projet déjà évoqué au Conseil). Le Maire rappelle également le tarif des locations de la salle, qui sera annexé à la convention. Le Conseil valide le texte de la convention et mandate le Maire pour la signer.

#### **2016/0102 NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les dispositions adoptées les années précédentes pour le cadeau de Noël des enfants du personnel communal : 40 € par enfant mineur (soit 1 enfant C. Chemineau et 2 enfants F. Peillet).

#### **2016/0103 CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux,  
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Mr HARTER, receveur percepteur de la Trésorerie de Decize, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16/12/1983 au taux de 100 %, ainsi que l'indemnité de budget prévue par l'arrêté du 16/09/1983 (le cas échéant).

#### **2016/0104 REDUCTION TARIF SALLE DES VARENNES**

Au vu de l'état des lieux avant location de la salle des Varennes louée à Mme Sylvie DE SOUSA, le Conseil Municipal décide de lui faire une réduction de 50 € sur le prix de location de 100 €.

#### **2016/0105 LOYER CENTRE EQUESTRE**

Le Conseil donne son accord à la signature d'un nouveau bail rural au bénéfice de Mme GUIOLLET Catherine, l'exploitante actuelle du Centre équestre. Ce bail reprendra les dispositions de l'ancien bail de 18 ans et sera conduit suivant les dispositions légales en matière d'indexation.

Le Conseil mandate le Maire pour signer ce nouveau bail, à établir chez M<sup>e</sup> Jourdier et Rerolle.

#### **2016/0106 DETR 2017**

Le Conseil décide de reconduire la demande faite au titre de la DETR en 2016 pour le dossier de l'extension du réseau d'assainissement (priorité 1), et de formuler une demande complémentaire pour les trois dossiers suivants : mise en sécurité routière de la VC1 (priorité 2), réhabilitation salle des Varennes (priorité 3) et déplacement abri bus (priorité 4).

#### **2016/0107 ACHAT ORDINATEUR MAIRIE**

Le Conseil donne son accord à l'achat d'un deuxième ordinateur pour la Mairie suivant devis du SIEEEN à 1 077,97 € TTC, l'acquisition d'un second pack Office identique pour l'ordinateur déjà en service (compatibilité fichiers) à 178,80 € et un antivirus à 28,98 € pour 3 ans. Le coût de maintenance supplémentaire du SIEEEN sera de 108€ TTC / an.

#### **2016/0108 ASSISTANCE INFORMATIQUE SIEEEN**

Le Conseil décide de conserver la même formule d'assistance informatique du SIEEEN qu'actuellement (uniquement assistance mairie) et de ne pas donner suite à sa proposition de la nouvelle offre « pack service » pour l'ensemble du parc informatique communal à 9 269 €.

### **2016/0109 SPECTACLE NOËL DES ENFANTS**

Le Conseil donne son accord à une participation de 1 000 € au coût de spectacle « Nanook » organisé, conjointement par les Associations Festi'Sougy et Amelodie, pour les enfants de la Communauté de Communes du Sud Nivernais à l'occasion de la Fête de Noël.

### **2016/0110 REUNION ECOLE**

Le Maire fait part de la réunion du Conseil d'Ecole du 03/11/2016 :

- 51 élèves seront inscrits au RPI au 01/01/2017 et 55 sont prévus à la rentrée 2017 (petite augmentation ... mais sans doute insuffisante pour sauver nos 3 classes...)
- le Conseil d'Ecole unique pour les deux Ecoles a été mis en place
- sécurité (PPMS) : nombreux exercices d'alerte (sifflet, corne de brume, lumière, mallette, radio avec piles, trousse de secours, confinement, eau)
- porte rez-de-chaussée à changer (porte anti panique, ouverture extérieure)
- communication de la cour avec le square : installer un portail (refuge de sécurité attentat ou incendie)
- voir la protection sur 1,5 m des poteaux du préau (mousse)
- règlement intérieur : on a rajouté des instructions PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)
- voir la nécessité (gros travail) de fournir pour les TAP aux gendarmes les plans de tous les locaux, de l'électricité, du gaz, ...
- activités : piscine (Imphy), USEP (gymniques, jeux collectifs, athlétisme, jeux d'orientation)
- kermesse : le 17 juin dans la salle ELODIE et la salle Récréative
- journée de la Laïcité 9 décembre : 60 repas à la cantine / bus de ramassage / poèmes / drapeaux / goûter
- TAP : nouvelle activité, le yoga, organisée par Faustine PEILLET à compter du 01/01/2017
- le dispositif d'APC (Aide Pédagogique Complémentaire) se met en place
- voir le problème récurrent des toilettes extérieures (remplacer sièges à la turque ! mais problème de chauffage)
- internet : apparemment pas de problème / voir avec DB Informatique pour mettre le photocopieur en réseau, et les deux ordinateurs en réparation ?
- voir possibilité de donner 1 000 € à l'école pour des livres
- voir l'ouverture du portail de la cour de l'Ecole qui est difficile à ouvrir.

### **2016/0111 DCE 2017**

Le Conseil décide d'affecter le DCE attribuée par le Conseil Départemental en 2017 au programme de voirie qui sera retenu au BP 2017.

### **2016/0113 IAT DEUXIEME SEMESTRE**

Le Maire informe le Conseil des primes IAT qu'il a retenues pour les différents employés municipaux au titre du deuxième semestre 2017.

## **2016/0114 PAYS NEVERS SUD NIVERNAIS**

Le Contrat Territorial signé le 25/10/2016 permettra de mobiliser 800 000 € de subventions.  
Le contrat LEADER signé le 13/11/2016 permettra de mobiliser 1 550 000 € de fonds européens du FEADER.

## **2016/0115 SOUGY ECOUTE**

La réunion tenue le 22/11/2016 fait apparaître les points suivants :

- un pommier est tombé dans le terrain municipal voisin de M. HELFRICH : pas de dégâts
- Jean Escribano coupera les deux arbres menaçant de tomber sur la route sur du Cloître appartenant à M LACHOWIEZ
- le Maire se rendra chez M. GARANDEL pour voir le problème des deux arbres à élaguer en face de son domicile ; il relancera ensuite M. CAYRE - auquel il a déjà signalé le problème - s'il se confirme qu'il lui appartient de prendre les mesures nécessaires ; auparavant JL Robin ira sur place pour voir également le problème et explorer l'idée d'une intervention du cantonnier, lorsque la nacelle à louer pour installer les guirlandes de Noël sera disponible sur la Commune
- le Maire a confirmé à Jean ESCRIBANO son accord pour faire cadeau à la Commune, comme chaque année, du sapin de Noël à installer devant l'église.
- guirlandes de Noël : vérifier que la Commune en a suffisamment, et qu'il n'y a pas d'achat complémentaire à envisager
- voir le problème de la stagnation d'une flaque d'eau pluviale devant le restaurant / multiservices
- voir le problème des ravinelements de certains chemins communaux par les eaux pluviales : route des Pierres, cabane des chasseurs.

## **2016/0116 REUNION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire rend compte de la réunion organisée autour du Président du Conseil Départemental et des 4 Conseillers départementaux des cantons de Decize et Imphy tenue le 08/12/2016 et évoque notamment les points abordés suivants :

- assainissement : il faudra attendre mars 2017 pour savoir comment seront traités les dossiers en attente actuellement bloqués (réhabilitation réseau, extensions,...)
- culture / Amelodie : l'Etat et le Département ont maintenu les crédits ; le dossier présenté par AMELODIE sera instruit dans le cadre du BP 2017 du Conseil Départemental de la Nièvre
- fibre optique /numérique : le département a un programme d'installation du Très Haut Débit (100 Mégas) dans tous les foyers nivernais (coût 60 M€), largement financé par l'Etat et la Région, mais qui pèsera aussi sur les finances de la Communauté de Communes du Sud Nivernais ... !
- DETR : elle est en forte augmentation (12 M€ en 2017 au lieu de 5 en 2015) et permet aux communes de présenter des projets plus nombreux ...



- Conseil Départemental de la Nièvre : il perdra 5 M € de dotations de l'Etat (sur un budget de 360 M€) et l'équilibre du BP 2017 sera difficile, malgré la suppression de 30 emplois ... !

### **2016/0117 SALLE ELODIE**

La salle événementielle « ELODIE » a accueilli ces derniers mois de très nombreuses manifestations qui ont montré l'ergonomie de ses équipements et la pertinence de ses prestations : rifles (240 personnes), beaujolais nouveau, soirée jazz, soirée irlandaise, retransmissions matchs de foot, théâtre, variétés, concert musique classique, ...

La salle est également très souvent occupée par les Associations (danse, gym, Batucada).

Les places de stationnement se sont montrées largement suffisantes.

Deux points de détail restent à régler : l'isolation thermique de la coursive entre la salle et la cuisine (rideau mobile à tirer en hiver) et l'agrandissement de la fenêtre entre la régie et la salle. Le solde des crédits disponibles sur le programme devrait permettre d'y faire face.

### **2016/0118 DONNEES FINANCIERES ET FISCALES**

Le Ministère de l'Intérieur a communiqué sa fiche annuelle d'analyse des comptes de la Commune pour comparaison avec les communes françaises de même population. Il en ressort que :

- les habitants de Sougy sont un peu plus pauvres (-4,8%) que la moyenne nationale ... ce qu'on savait car la Nièvre est économiquement et socialement sinistrée

- le potentiel fiscal de la Commune est plus élevé de 69 % : nous sommes collectivement très riches ... grâce à la très forte « attribution de compensation » versée par la Communauté de Communes du Sud Nivernais (254 412 €)

- le potentiel financier par habitant (1 080 €) est également très supérieur à la moyenne nationale (702 €)

- l'effort fiscal est nettement inférieur (-19 %) : on pourrait augmenter les taxes de + 24 % si on voulait revenir à la moyenne nationale ...

Tous ces chiffres peuvent être consultés en Mairie.

### **2016/0119 ESPACE DOMINIQUE GAUTHERON**

Le Maire fait part au Conseil du souhait des jeunes qui ont réalisé le terrain VTT de lui donner le nom de Dominique GAUTHERON, épouse du Maire récemment décédée, et qui les avait beaucoup encouragés et aidés dans leur demande.

Le Conseil donne son accord à cette dénomination de l'Espace Communal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Faustine PEILLET : elle a pris ses fonctions le 01/10/2016 dans le cadre d'un CDD de 26 heures 38 hebdomadaires annualisées, en remplacement de S. De Sousa.

- Cérémonie des vœux de la Commune prévue le 14/01/2017.
- Le terrain VTT pour les jeunes près du stade des Varennes a été aménagé par leur groupe (avec terrassement Hydr'Eau Pro pour 860 € TTC, en accord avec le BP 2016).
- PEDT (Projet Educatif Territorial) : il doit être établi pour le 31/01/2017 et transmis aux services compétents de l'Education Nationale.
- Téléphonie mobile : la Commune est classée en « couverture moyenne » du Bourg et des hameaux avec la mention « couverture partielle très médiocre », mais elle ne figure pas dans les 57 communes nivernaises qui ont déclaré avoir avec une couverture « très médiocre voire inexistante en centre bourg »... !
- Marché du travail et de l'emploi dans le bassin de Decize : les chiffres clés sont à consulter en Mairie.
- Ecoles rurales : courrier envoyé à M. LASSUS, Maire de Decize, pour qu'il refuse les inscriptions d'enfants de la Commune de Sougy ne bénéficiant pas d'une dérogation du Maire.
- Analyses alimentaires des repas de la cantine : elles sont satisfaisantes.
- Chemins de randonnée : B. HEUDIER participera à la commission des chemins de randonnée que mettra en place la Communauté de Communes du Sud Nivernais en janvier 2017.
- Cartes nationales d'identité : les conditions de leur prorogation peuvent être consultées en Mairie.
- ZDS (Zone Défavorisée Simple) : les deux élus départementaux se battent pour obtenir le maintien du zonage actuel, actuellement menacé.
- Arrêté « débits de boissons » : à consulter en mairie par les Présidents d'Association.
- Réglementation incendie/panique : idem ci-dessus.
- Grippe aviaire : Sougy fait partie des 53 Communes nivernaises à risque.
- Sylvie de Sousa : sa mise en disponibilité pour 3 ans a été acceptée ; elle travaille désormais « en CDD dans le domaine privé ».
- Dégrevement pour pertes de récolte : voir affichage des parcelles en Mairie.
- LGV / POCL (Paris Orléans Clermont Lyon) : le choix du tracé définitif est relancé avec une forte concurrence entre tracé « médian » (gare près de Magny-Cours) et tracé « ouest » (gare plus proche de Bourges), très défavorable à Nevers.
- Scolarisation hors commune : deux enfants de la Commune sont scolarisés dans un établissement particulier de la Ville de Nevers (frais correspondants à la charge de la Commune seront connus en mai 2017).
- Station de traitement : l'installation a bien fonctionné tout le long de l'année (rapport du Conseil Départemental).
- SIAEP : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité.
- RTE : réhabilitation prévu par ERDF de la ligne 63 000 volts qui traverse la Commune (voir dossier en Mairie) ; à priori aucune incidence pour les habitants.
- Secours populaire : accord du Conseil pour reconduire en 2017 la subvention 2016.
- Air Bourgogne : qualité moyenne / médiocre de l'air à Nevers ...

- FONDASOL : la surveillance trimestrielle des puits de Tinte montre que les faibles teneurs en arsenic (venant de la plateforme CMC) ne remettent pas en cause les usages constatés (eau toutefois non consommée).
- CMC : arrêté préfectoral à l'encontre du syndic de liquidation judiciaire (M<sup>e</sup> LECAUDEY) pour consigner 158 500 € en prévision de la réalisation des travaux à réaliser pour respecter l'arrêté de mise en demeure de juin 2016.
- Pôle médical de la Machine : il a vu la pose de sa première pierre le 3 décembre 2016. Il complètera les deux autres en préparation à Imphy et Decize.
- IGN : cet institut est autorisé à pénétrer sur les propriétés privées pour procéder à ses travaux « géographiques » d'information.
- Etourneaux : un tir a été fait à Tinte il y a quelques semaines ... et les étourneaux ont disparu depuis ...
- CCAS : 106 colis seront distribués, et seulement 19 participants ont été enregistrés pour le repas des anciens.
- Scooters : le Maire est invité à en interdire l'accès au terrain VTT, au stade de foot et au terrain de boules du cimetière.
- Poubelles Varennes : à nettoyer (Communauté de Communes du Sud Nivernais ? container ?)
- Calendrier des manifestations des Associations Communales : il serait bon de l'établir.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 10.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2016 / 0080 à 2016 / 0119